



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 18 mai 2020

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	36
	Excusés :	9
	Absents :	3
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	19
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 6 décembre 2019	<p>En lieu et place de la grande salle de Les Cullayes, c'est à Servion dans la salle de gymnastique du nouveau collège des Goilles que les conseillers communaux, portant le masque et espacés de deux mètres, sont rassemblés. M. Philippe Chaubert, président, avise que la séance a été organisée dans le respect des règles édictées par le Conseil d'Etat et que, conformément aux instructions de cette autorité, le dispositif de sécurité et de protection a été annoncé au Préfet qui l'a accepté. Il souhaite la bienvenue aux membres présents qui sont venus assister à cette première séance de l'an 2020 et remercie l'ASIJ pour la mise à disposition de la salle.</p> <p>Contrairement à ce qui a été annoncé sur la convocation, il ne s'agit pas d'une séance <i>extraordinaire</i>, mais d'une séance <i>ordinaire</i> convoquée en remplacement de celle du 30 mars 2020.</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal, puis l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le procès-verbal du 6 décembre 2019 est accepté à la majorité avec 1 abstention.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>Le président relève que le début de l'année 2020 a été passablement perturbé par la pandémie de COVID-19 et la décision du Conseil fédéral de suspendre toutes les</p>	

	<p>réunions. Par conséquent, la séance du conseil communal, initialement prévue au 30 mars, a dû être reportée au 18 mai 2020. Pendant cette période cependant, le Bureau du conseil a maintenu des contacts réguliers avec la municipalité et a participé à l'élaboration des mesures mises en place pour la protection des concitoyens. Il remercie en particulier les habitants de la commune qui se sont proposés pour porter assistance aux personnes confinées et venir en aide à ceux qui ne pouvaient se déplacer.</p> <p>Il note que la veille, dimanche 17 mai, des votations auraient dû avoir lieu. Celles-ci ont été annulées sur ordre du Conseil Fédéral et les objets reportés à une date ultérieure.</p> <p>La date indiquée dans la conclusion des préavis qui ont été envoyés aux conseillers est celle du 30 mars 2020. Le président souligne qu'en dépit du report de la séance, le changement de date n'a pas d'incidence sur la portée de la décision puisque c'est la date inscrite sur les extraits affichés à la suite de la séance du 18 mai 2020 qui est déterminante.</p> <p>Enfin, ayant reçu quelques courriers qui ne sont plus d'actualité, le président annonce qu'il n'en donnera pas lecture.</p>
<p>3. Préavis n° 01/2020 – L'octroi d'un crédit d'étude extrabudgétaire avec demande d'autorisation d'emprunter Fr. 160'000.00 (TVA incluse) en vue de financer les frais d'étude et de suivi du chantier de réaménagement de la route cantonale à Servion (RC 636 en traversée de localité)</p>	<p>M. Olivier Auberson, rapporteur de la commission permanente pour travaux de réfection du réseau routier, relève quelques points saillants du projet pour lequel les frais d'étude sont demandés. Il s'agit notamment de la pose d'un rond-point, une limitation à 50 km/h sur une grande partie du tronçon, un réaménagement des arrêts des TL/Car postaux et la création d'un trottoir le long de la route du côté du Motel des Fleurs.</p> <p>La commission propose d'accepter le préavis afin de permettre à la fois la poursuite de l'étude et l'élaboration d'un préavis pour les travaux futurs de réaménagement de la RC 636.</p> <p>M. Eric Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, précise que la Municipalité prévoit de présenter en automne 2020 un préavis pour les travaux de réaménagement de la traversée du village entre Mézières et Essertes qui visent à mieux desservir les usagers de la mobilité douce, tout en assurant leur sécurité. En effet, les travaux devraient pouvoir bénéficier de quelques subventions mais celles-ci ne sont cependant pas garanties dans la durée, d'où l'importance de procéder rapidement.</p> <p>La commission estime que les frais d'étude sont supportables par les finances de la commune et propose au conseil d'accepter le préavis.</p>

	<p>Lors du vote, le rapport de la commission permanente est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est accepté à l'unanimité.</p>
<p>4. Préavis n° 02/2020 – L’octroi d’un crédit extrabudgétaire en vue de financer les travaux de réfection du Chemin Aux Channey à Servion</p>	<p>M. O. Auberson, rapporteur de la commission permanente pour travaux de réfection du réseau routier, note qu’il est logique de planifier la réfection du chemin en deux étapes puisqu’elle tient compte de la circulation engendrée par le chantier de construction sur la parcelle 40 dans le quartier. Bien qu’il n’y ait pas de subvention cantonale, l’AIESF (Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières - Essertes) participe aux frais de réfection par une quotité de vingt pourcents. De plus, puisque l’AIESF a choisi de déplacer la conduite de sa ligne actuelle, les désagréments produits le long du chemin sont réduits.</p> <p>Après examen de ces éléments, la commission permanente des travaux de réfection propose d’accepter le préavis tel que proposé.</p> <p>M. E. Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, explique qu’il est nécessaire de remplacer les conduites en fonte qui, comme la route, datent d’il y a cinquante ans. Il relève que la totalité des frais de fouille pour la conduite d’eau potable sera supportée par l’AIESF. L’association prendra également à sa charge un cinquième des coûts engendrés par la pose de la fondation et le revêtement de la chaussée, une répartition calculée par rapport à la largeur équivalente de ses travaux sur celle-ci.</p> <p>Estimant que la demande de la municipalité est supportable par les finances de la commune, la commission des finances propose d’accepter le préavis.</p> <p>M. Olivier Bonvin commente que, à son avis et contrairement à ce qui a été annoncé, les fouilles rendront le passage de véhicules délicat, voire impossible.</p> <p>Le syndic, M. Cédric Matthey, explique que les fouilles auront lieu à droite de la chaussée permettant ainsi aux habitants du quartier de pouvoir rentrer chez eux. A quelques exceptions près, l'accès au chemin sera garanti à tout moment.</p> <p>Le rapport de la commission permanente des travaux de réfection est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est également accepté à l'unanimité.</p>
<p>5. Préavis n° 03/2020 – L’octroi d’un</p>	<p>Concernant le préavis n° 03/2020, le président attire</p>

<p>crédit extrabudgétaire avec demande d'autorisation d'emprunter Fr. 140'000.00 en vue de financer la réfection des façades des bâtiments communaux ECA n° 416 et n° 377 situés au Chemin du Centre 4 et 6 à Servion</p>	<p>l'attention du conseil sur le fait qu'il s'agit bien d'un <i>crédit extrabudgétaire</i> et non pas d'un <i>crédit d'étude</i>. Alors que le préavis qui avait été envoyé pour le Conseil du 30 mars était correct, le titre du celui joint à l'envoi pour le conseil du 18 mai reflétait celui de la version originale. Il demande de bien vouloir excuser l'erreur qui ne change rien au contenu du préavis soumis.</p> <p>M. Erwann Guillet, rapporteur de la commission ad hoc, décrit dans le détail les travaux demandés par la rénovation des façades de l'ancien office de poste et de la boulangerie pour maintenir le patrimoine communal, tout en valorisant une zone qui est amenée à jouer le rôle de place centrale à Servion. Lors de l'inspection des lieux, la commission a suggéré de profiter des échafaudages en place pour terminer le blindage en cuivre de quelques vire vents et poutres non protégés et de refaire le crépi dans l'escalier intérieur du bâtiment de la boulangerie, marqué suite à une réparation après infiltration. Ce dernier point, non prévu dans le préavis, sera financé par le budget ordinaire de fonctionnement.</p> <p>La commission ad hoc propose d'accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>M. E. Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, note une différence importante entre les offres des deux entreprises qui ont accepté de répondre à la demande d'offre de la municipalité.</p> <p>La commission des finances recommande d'accepter le préavis.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est également accepté à l'unanimité.</p>
<p>6. Préavis n° 04/2020 – Le règlement communal concernant l'utilisation de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal</p>	<p>Le président attire l'attention des conseillers sur le fait que la date inscrite dans le préavis est erronée. Il s'agit bien du 21 février 2020 et non du 21 février 2019.</p> <p>M. Patrik Steffen, rapporteur de la commission ad hoc, relève que si, dans l'immédiat, la municipalité n'a pas prévu d'installation de caméra, le règlement est devenu nécessaire suite à la demande de l'ASIJ (Association Scolaire intercommunale du Jorat) qui prévoit une vidéosurveillance sur le site du collège des Goilles. Chaque nouvelle installation de caméra sur le territoire communal nécessite une autorisation de la Préfecture.</p> <p>M. Emmanuel Scaiola constate qu'une caméra est déjà installée dans les locaux où le conseil est réuni. Le syndic lui répond que celle-ci, située à l'intérieur du bâtiment, a été nécessaire à cause du nombre élevé d'incivilités</p>

	<p>constatées à l'école. Il complète ses propos ajoutant que Swisscom est venu présenter un concept qui comprend un serveur consultable centralisé à Olten. La Municipalité examine différentes pistes sans que rien de concret ne soit actuellement prévu.</p> <p>La commission ad hoc propose d'accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est accepté à la majorité avec une abstention.</p> <p>Le préavis est accepté à la majorité avec une abstention.</p>
<p>7. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>Aucune association n'ayant pu siéger ce printemps, il n'y a pas de rapports des délégués aux associations intercommunales.</p>
<p>8. Communications de la Municipalité</p>	<p>Le syndic, M. C. Matthey, se réjouit de constater que personne parmi les employés communaux et la municipalité n'a été victime du COVID-19. Cependant, il regrette les quelques cas qui ont été constatés dans la commune. A cause de la pandémie et l'impossibilité d'assurer une distance sociale, la municipalité a pris la décision d'annuler la fête communale du premier août. Elle réserve encore sa détermination par rapport à la fête du vin cuit. Le syndic commente que cette situation compliquée et pénible n'a été souhaitée par personne.</p> <p>Il donne un supplément d'information en ce qui concerne le projet de la route cantonale 636. En effet, afin d'obtenir les subventions cantonales, la municipalité a décidé de suivre un parcours accéléré. L'enquête préalable du canton et l'étude sur le bruit sont terminées. Une étude sur la luminosité suit son cours et, plutôt que d'attendre la soumission de l'ingénieur en génie civil pour présenter le préavis, dès que le dossier sera prêt chez l'ingénieur, il sera mis en procédure ouverte.</p> <p>Domaines et bâtiments</p> <p>Mme Monique Ries, municipale, informe que le projet du refuge a avancé et que le dossier se trouve maintenant chez l'inspecteur forestier.</p> <p>STEP et collecteurs, service des eaux, défense</p> <p>M. René Padrun rappelle que les forêts sont maintenant gérées par le garde forestier. Le marché du bois stagnant, à part quelques arbres bostrychés, il n'y a pas eu de coupe cette année et le martelage sera certainement reporté.</p> <p>Instruction publique, affaires sociales</p> <p>M. Y. Boand, municipal, a eu un contact avec le municipal de Savigny, M. Gilbert Regamey, qui informe que la route des Quatre Croisés sera fermée pendant deux semaines à partir du 6 juin 2020 afin de permettre la réfection du</p>

	tronçon entre le refuge et la ferme de Mollie Margot.
9. Propositions individuelles et divers	M. Richard Sermier demande si la municipalité a reçu des éléments chiffrés quant aux projections financières du canton. Le syndic répond par la négative.
10. Clôture de la séance :	<p>Le président annonce qu'il sera absent lors de la séance du 22 juin. Puisqu'un des éléments à l'ordre du jour concerne les élections statutaires et le renouvellement du Bureau, il avise les conseillers que, ayant d'autres responsabilités professionnelles, il ne sera pas candidat à une nouvelle année de présidence.</p> <p>La séance est levée à 20h50. Prochaines séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le lundi 22 juin 2020 à 20 heures • le lundi 26 octobre 2020 à 20 heures • le vendredi 4 décembre 2020 à 20 heures